

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 27 juin 2017, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

10962, avenue Plaza

Permettre une marge avant principale de 4,23 m au lieu de 4,5 m;

12012, boulevard Rolland

Permettre trois bâtiments principaux sur un lot au lieu d'un, une entrée charretière de 21,38 m au lieu de 18 m, un coefficient d'occupation au sol (COS) inférieur à 0,10 et un taux d'occupation au sol inférieur à 10%;

4222, boulevard Gouin

Permettre sur la façade arrière du bâtiment une superficie de revêtement métallique de 41%, au lieu de 20%;

4650, avenue Amiens

Permettre une marge latérale de 1,37 m au lieu de 1,98 m;

11668 et 11684, avenue Claude-Legault

Permettre sur la façade du bâtiment une superficie de revêtement léger est de 31%, au lieu de 20% et que les cases de stationnement soient sur un terrain voisin;

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 6 juin 2017

La secrétaire d'arrondissement
Marie Marthe Papineau, avocate